

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### MIROVA OBLI EURO

Code ISIN : FR0010028985 Part R (C) / Code ISIN : FR0010161612 Part R (D)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM, qui prend alors la qualification de Maître, et à titre accessoire en liquidités. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son Maître.
- Le Fonds est un nourricier du Compartiment maître Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund, compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois MIROVA FUNDS. La performance du Fonds sera inférieure à celle de son maître notamment en raison de ses propres frais de gestion. Le compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à investir dans des obligations vertes qui génèrent des avantages environnementaux et/ou sociaux, à condition que cet investissement durable ne nuise pas de manière significative à l'un des objectifs durables tels que définis par la législation de l'UE et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des obligations vertes, tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM Index (couvert en Euro) sur la durée minimale de placement recommandée de 2 ans. Cet indice est représentatif des crédits et obligations d'Etat de type "Investment Grade", des obligations d'agences et "covered bonds" libellés en euro dont le volume des émissions en circulation est supérieur à 500Mm Euros. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment maître consiste à investir au moins 70% de son actif net en titres de créance libellés en euro et en obligations vertes, émis par des entreprises, des gouvernements souverains et des agences gouvernementales. Les obligations vertes sont des obligations dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental positif et qui sont conformes aux Principes sur les obligations vertes tels que définis par l'International Capital Markets Association. L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. Cette approche ESG consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et à définir des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20% des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations (cf. section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG).
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations et autres titres de créance similaires, y compris jusqu'à 20% de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des émetteurs de pays émergents, jusqu'à 10% en obligations convertibles, jusqu'à 10% de ses actifs en obligations convertibles contingentes. Outre l'évaluation du risque de crédit par le Gestionnaire Financier, les titres doivent être notés "Investment Grade" (notation minimum BBB- selon S&P ou notation équivalente selon l'analyse du Gestionnaire Financier), jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des obligations High Yield "titres à haut rendement" (notation B+ de S&P ou équivalent) et jusqu'à 10% de son actif net en titres non notés.
- Le Compartiment maître peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

|                                       |   |   |                                      |   |   |   |
|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Rendement potentiellement plus faible |   |   | Rendement potentiellement plus élevé |   |   |   |
| 1                                     | 2 | 3 | 4                                    | 5 | 6 | 7 |

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du Fonds aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée  | 1,00% |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.  
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.  
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,01% |
|----------------|-------|

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Commission de surperformance | Néant |
|------------------------------|-------|

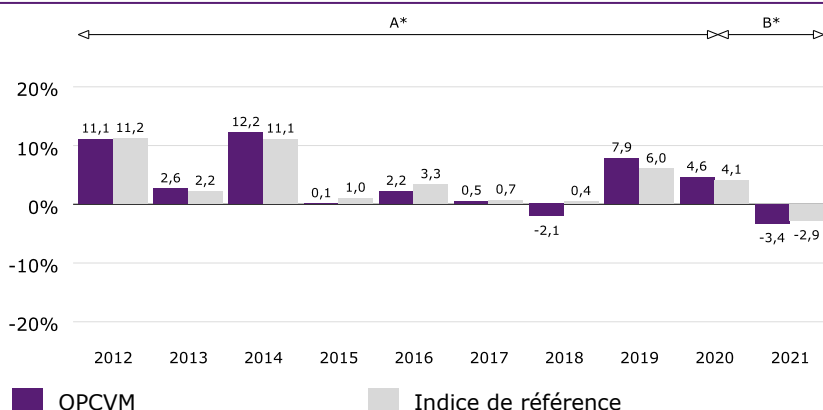
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).**

## PERFORMANCES PASSES



A\*: Passage sur un indice obligataire Euro toutes maturités (indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM) à partir du 01 octobre 2008

B\*: Ajustements des contraintes d'investissement à partir du 20 juillet 2020

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM : 2003.**

■ **Année de création de la part R (C) : 2003.**

■ **Année de création de la part R (D) : 2005.**

■ **Devise : Euro.**

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 mai 2022.